

SERVICE: AFFAIRES ECONOMIQUES

Nombre d'exemplaires: 5

Visa du Service:.....

Visa du Chef de Division:.....

Visa de Mme le Secrétaire:.....

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 OCTOBRE 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° *. - AFFAIRES ECONOMIQUES – Plateforme de fidélité Joyn – Convention tripartite Joyn - Verviers Ambitions – Ville de Verviers – Adoption

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures ;

Attendu que la Ville souhaite renforcer l'économie locale de son centre-ville ;

Que ce renforcement de l'économie locale pourra avoir lieu, entre autres, par l'acquisition d'une plateforme unique et sur mesure pour la Ville, les commerçants et les consommateurs ;

Que cette plateforme permettra aux commerçants et à la Ville de disposer de statistiques sur la fréquentation des clients, leur âge, leur nombre, ... ;

Qu'elle permettra également aux clients de cumuler des points et ainsi leur permettre de gagner des cadeaux, services, entrées à des événements, ... ;

Que les commerçants pourront, via cette plateforme, organiser des campagnes publicitaires, tombolas et autres services ;

Attendu que la Ville a souhaité s'adjoindre les services de l'asbl Verviers Ambitions afin que celle-ci coordonne la mise en place cette plateforme, l'organisation des séances d'information et qu'elle soit le relais auprès des commerçants;

Que dans ce cadre, l'asbl Verviers Ambitions a consulté plusieurs opérateurs économiques ;

Qu'elle est arrivée à la conclusion selon laquelle Joyn Belgium est le seul prestataire de services qui cherche à activer le commerce local en utilisant une carte client commune et une plateforme électronique

Vu la décision du Collège communal du 8 octobre 2019 ;

Vu la proposition de convention pour l'achat de 30 licences Joyn en faveur des commerçants locaux et une city dashboard-license proposée par Joyn Belgium en date du XX 2019 ;

Vu la réservation d'un crédit de 25.000 euros à l'allocation 511/33203-02 « Subside spécifique à Verviers Ambitions » ;

Vu l'avis émis par la Section de Monsieur l'Echevin Antoine LUKOKI en sa séance du 14 octobre 2019;

Par XX voix et xx abstentions ;

ADOPTE

comme suit, annexé à la présente délibération, la convention tripartite pour l'achat de 30 licences Joyn en faveur des commerçants locaux et une city dashboard-license, entre la S.A. « Joyn Belgium », ayant son siège social Fonsnylaan, 46 B59 à 1060 BRUXELLES, l'asbl Verviers Ambitions, représentée par Monsieur Philippe LAGASSE DE LOCHT, ayant son siège rue de l'Harmonie, 10 à 4800 VERVIERS et la Ville de Verviers représentée par sa Bourgmestre, Madame Muriel TARGNION et sa Directrice générale f.f., Madame Muriel KNUBBEN.

Projet soumis au Conseil communal